

Faut-il vraiment baisser les charges sociales ?

Les échéances électorales réaniment les débats sur la compétitivité de l'économie française. Les charges sociales qui pèsent sur le travail occupent une place centrale dans ces discussions.

Ces charges sont régulièrement accusées d'être trop lourdes en plombant la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Les propositions d'allègement se multiplient. Mais ces suggestions passent à côté de l'essentiel.

Rappelons tout d'abord quelques éléments basiques. Les cotisations sociales sont des sommes prélevées à la source sur le salaire des travailleurs pour financer la protection sociale : retraite, assurance maladie, chômage, accidents. Mais la distinction opérée entre les cotisations salariales et les cotisations patronales relève d'un artifice comptable, sans fondement économique puisque ces deux prélèvements ont la même incidence fiscale et se répercutent essentiellement sur la rémunération de l'employé.

La différence entre charges patronales et salariales n'est qu'un mythe politique

L'intérêt de cette distinction est politique. Elle permet d'entretenir l'illusion d'un modèle social fondé sur une redistribution acquise au terme d'une lutte acharnée contre les puissants. La mythologie sociale-démocrate sur les « droits sociaux » s'en trouve confortée, tout comme la légitimité d'un pouvoir politique qui usurpe son statut de protecteur des plus faibles.

En réalité, il n'en est rien. C'est le travailleur seul qui finance sa protection sociale. Et il le fait dans des proportions qu'il connaît mal en raison de l'opacité qui caractérise le financement des services sociaux. L'administration n'a pas intérêt à se montrer transparente dans la mesure où la piètre performance de ses services serait mise à nu, ce qui changerait sans doute notre opinion sur « le modèle social que le monde nous envie ».

Sur 218 euros de salaire, 118 euros partent en charges sociales que vous ne contrôlez pas

Il existe fort heureusement quelques organisations qui s'attachent à rétablir la transparence. C'est notamment le cas de l'Institut Molinari qui calcule régulièrement l'écart entre ce que verse l'employeur pour son salarié et ce que touche réellement le travailleur. En 2015 l'Institut a calculé que 118 euros partait dans les caisses de la Sécurité sociale chaque fois que le salarié moyen touchait 100 euros nets.

Les cotisations sociales constituent donc essentiellement du salaire différé. Quiconque proclame qu'il faut baisser les charges sociales milite en réalité pour la baisse des salaires. Or personne n'est légitime à proclamer que les salaires sont trop élevés. La logique de marché implique au contraire de laisser le prix des services s'établir librement entre les parties contractantes.

La libéralisation des assurances sociales permettrait de gagner du pouvoir d'achat

Le problème des cotisations sociales est donc tout autre : il ampute le pouvoir d'achat réel des salariés qui se voient obligés d'affecter la moitié de leur rémunération pour renflouer des caisses de la Sécurité sociale insuffisamment performantes. Il conviendrait au contraire de soumettre ces caisses à un régime de libre-concurrence pour laisser les employés affecter le fruit de leur travail librement.

Les salariés seraient libres de s'assurer, ou pas, contre les risques de chômage et de maladie en fonction de leurs préférences et au prix qui leur paraîtrait juste. Ils seraient libres de capitaliser pour assurer leurs vieux jours.

Les salariés retrouveraient ainsi la faculté d'épargner de manière plus productive pour s'assurer plus efficacement contre les aléas de la vie. Ils ne seraient plus obligés de déléguer leur protection sociale à une administration qui ne cesse d'être de plus en plus gourmande et intrusive tout en dégradant chaque jour la qualité de ses prestations.

Pour plus d'informations et de conseils de ce genre, c'est ici et c'est gratuit